



DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR - ARRONDISSEMENT DE CHARTRES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE BEAUCE & PERCHE

COMMUNE DE PONTGOUIN

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

Du

Mercredi 25 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq janvier vingt heures zéro minute, le conseil municipal de Pontgouin, légalement convoqué le 18 janvier 2017, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire et publique sous la présidence de Monsieur FRIESSE Jean-Claude, Maire.

Etaient présents (11) : Jean-Claude FRIESSE, Roger LIBEAU, Jennifers MOULIN, Laetitia POIREL, Nicolas POUCCIN, Christine LE CALVEZ, David BESNARD, Arnold HAY, Aymeric SOUCHET, Joëlle GERMOND et Sonia GEBZYNSKI.

Etaient absents excusés (1) : Stéphane CASALINO (pouvoir à Sonia GEBZYNSKI).

Etaient absents non excusés (1) : Alain TAFUREAU

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 décembre 2016

Demandes de subventions :

- D.E.T.R.
- F.D.I.
- Réserve Parlementaire

Délibération sur les membres élus au conseil d'administration du C.C.A.S.

Suppression / création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Affaires diverses

Secrétaire de la séance : Arnold HAY est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du conseil municipal du 9 décembre 2016

Monsieur le Maire apporte une modification à la rédaction du précédent compte-rendu. En effet, le nom de Madame POIREL, en tant que titulaire du S.I.R.P. a été oublié.

Madame GERMOND remercie pour la numérotation des pages du compte-rendu.

Madame GERMOND fait remarquer que le nom de Madame LLOVERA est répétitif.

Madame GEBZYNSKI demande s'il est possible, en tant que suppléante, d'avoir les courriels relatifs au S.I.R.P.

Monsieur le Maire approuve et fera le nécessaire.

Madame GEBZYNSKI fait une remarque sur ce qui a été noté sur l'attribution de subvention. Madame GEBZYNSKI donne lecture : « Monsieur le Maire précise que les frais engagés par la commune pour la Saint Lubin sont également importants et qu'il est difficile d'aller au-delà de 4.500 € d'autant qu'il s'agit de la demande du FAG. »

Madame GEBZYNSKI n'est pas d'accord et précise qu'elle avait demandé d'avoir les demandes des associations pour savoir avec exactitude ce que les associations demandaient.

Monsieur HAY précise à son tour que, en ce qui concerne le S.I.R.P. ou diverses questions budgétaires, l'ensemble des conseillers municipaux doivent avoir en leur possession les documents nécessaires avant toutes décisions.

Monsieur le Maire réitère son approbation.

Délibération 2017-01-03 - Demande de subvention au titre de la D.E.T.R.

Délibération 2017-01-04 - Demande de subvention au titre du F.D.I.

Remplacement des fenêtres et volets du bâtiment de la mairie

Monsieur le Maire présente les projets d'investissement pour l'année 2017 :

Remplacement des fenêtres et volets du bâtiment de la mairie pour un montant de 27.235,49 €HT soit 32.357,86 €TTC.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental dans le cadre du F.D.I. pour un montant de 8.170 € soit 30% du coût HT du projet et l'État dans le cadre de la D.E.T.R. pour un montant de 5.447 € soit 20% du coût HT du projet. Il resterait à la charge de la commune la somme de 13.618,49 €HT. Monsieur le Maire précise que sur cet autofinancement il sera versé à la commune le Fonds Départemental de Péréquation ainsi que le F.C.T.V.A.

Monsieur le Maire précise à Madame GERMOND, qui pose la question, que ces travaux seront réalisés sur la totalité des menuiseries du bâtiment de la mairie.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit, aujourd'hui, de faire les demandes de subventions. Le choix des entreprises se fera ultérieurement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent le projet d'investissement présenté ci-dessus et autorisent Monsieur le Maire à solliciter les subventions au titre du F.D.I. et de la D.E.T.R.

**Délibération 2017-01-01 - Demande de subvention au titre du F.D.I.
Remplacement de la chaudière de l'école de musique**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est urgent de procéder au remplacement de la chaudière de l'école de musique qui, malgré les interventions de l'entreprise BIRTA, est devenue vétuste et hors service. Elle pourrait également provoquer des dégâts collatéraux compte tenu des fuites d'eau.

Monsieur le Maire précise d'ailleurs que, vu l'urgence d'assurer du chauffage aux élèves, le remplacement interviendra le vendredi 27 janvier. De ce fait, il n'est plus permis à la commune de demander une subvention au titre de la D.E.T.R. car, pour cette subvention, les travaux ne peuvent pas commencer tant que la commune n'a pas reçu la notification de l'attribution de la subvention.

Madame GERMOND demande si Monsieur le Maire possède d'autres devis. Monsieur le Maire précise qu'il y a urgence et que l'entreprise BIRTA est le plombier des biens communaux.

Madame LE CALVEZ demande si le fait d'avoir un seul devis est lié à l'urgence. Monsieur le Maire confirme le caractère urgent de ce remplacement.

Le devis pour le changement de la chaudière s'élève à 3.775,80 €HT soit 4.530,96 €TTC. La commune solliciterait une subvention au titre du F.D.I. pour un montant de 1.132 € soit 30% du coût HT du projet. L'autofinancement s'élèverait à 2.643,80 €HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent le projet d'investissement présenté ci-dessus et autorisent le Maire à solliciter les subventions au titre du F.D.I.

**Délibération 2017-01-05 – Demande de subvention au titre du F.D.I.
Délibération 2017-01-06 - Demande de subvention au titre de la D.E.T.R.
Délibération 2017-01-07 - Demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire
Création d'un trottoir**

Monsieur le Maire présente le projet de création d'un trottoir, d'environ 300 mètres, Rue Louis Pasteur/Rue de la Porte d'En Haut. Celui-ci a pour but d'assurer la sécurité des usagers, notamment celle des enfants des deux lotissements qui se rendent à l'école. Cet aménagement permettra également une gestion des eaux de pluie qui, à l'heure actuelle, provoquent des inondations dans les sous-sols des habitations situées en contre bas.

Monsieur le Maire précise qu'il a consulté l'entreprise Charles Travaux pour établir un avant-projet.

Le devis s'élève à 31.099,73 €HT soit 37.319,68 €TTC.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental dans le cadre du F.D.I. pour 30% ainsi que l'État au titre de la D.E.T.R. pour 20%. Il est possible que ce dossier soit rejeté pour la D.E.T.R. car le règlement ne prévoit pas d'attribution pour des travaux de voirie. Monsieur le Maire place ce projet en priorité.

Madame GERMOND demande s'il est possible de déplacer le passage piéton. Monsieur le Maire précise que c'est à la commune que revient la gestion des passages piétons (entretien, création, déplacement, achat de peinture ...) et qu'ils ne sont pas inclus dans le devis proposé.

Monsieur le Maire précise qu'il a également sollicité Madame la Députée pour obtenir de la Réserve Parlementaire. Le montant est décidé par Madame la députée et reste, pour le moment, inconnu.

Le plan de financement de cette opération s'établirait comme suit :

CHARGES (coût du projet) HT	PRODUITS en €
=> Coût détaillé :	=> Financements publics
- Travaux : 31.099,73 €	- Département E&L FDI (30 %) : 9.330 €
	- D.E.T.R. (20 %) : 6.220 €
TOTAL CHARGES : 31.099,73 €	TOTAL PRODUITS : 15.550 €
	- Autofinancement : 15.549,73 €

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré Monsieur TARANNE, de la Direction des routes du Conseil Départemental, Chef de la subdivision du Pays Chartrain, pour recueillir son avis sur le projet.

Monsieur TARANNE a indiqué à Monsieur le Maire qu'il essaiera d'accompagner ces travaux en faisant refaire le tapis de la RD30 sur la même longueur que le trottoir.

Monsieur le Maire précise également que, dans le cadre de l'adhésion de la commune, l'A.T.D.28 sera le maître d'œuvre sur ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent le projet d'investissement présenté ci-dessus et autorisent le Maire à solliciter les subventions au titre de la D.E.T.R., du F.D.I. et de la Réserve Parlementaire.

**Délibération 2017-01-02 – Demande de subvention au titre du F.D.I.
Création d'une route communale entre la RD347.16 et la RD30**

Monsieur le Maire présente le projet de création d'une route communale entre la RD347.16 et la RD30.

L'avant-projet s'élève à 52.366,65 €HT soit 62.839,98 €TTC.

Monsieur le Maire précise que la commune ne pourra solliciter que le Conseil Départemental au titre du F.D.I. pour 30% du coût HT du projet.

Monsieur LIBEAU demande si la création de fossés est également prévue. Monsieur le Maire précise que ce n'est pas prévu dans le présent devis.

Le plan de financement de cette opération s'établirait comme suit :

CHARGES (coût du projet) HT	PRODUITS en €
=> Coût détaillé :	=> Financements publics
- Travaux : 52.366,65 €	- Département E&L FDI (30 %) : 15.710 €
TOTAL CHARGES : 52.366,65 €	TOTAL PRODUITS : 15.710 €
	- Autofinancement : 36.656,65 €

Suite à la question de Monsieur LIBEAU, Monsieur le Maire précise que la commune n'a pas l'obligation de réaliser les travaux dans l'année même si la subvention a été attribuée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent le projet d'investissement présenté ci-dessus et autorisent le Maire à solliciter les subventions au titre du FDI.

Pour la demande des subventions au titre du F.D.I., Monsieur le Maire s'est rendu, le 23 janvier dernier, à une réunion des maires du canton afin de présenter les projets de la commune. Les quatre projets ont été retenus par les conseillers départementaux.

Délibération 2017-01-08 – Élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux derniers mouvements au sein du Conseil Municipal (élection de Monsieur POUICIN), il convient de revoir l'élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S. De ce fait, le service du contrôle de légalité de la Préfecture a adressé un courriel précisant la nécessité de reprendre une délibération en Conseil Municipal élisant les membres du C.C.A.S. au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et à bulletin secret. Le Maire est Président de droit du C.C.A.S.

La délibération du conseil municipal, en date du 05/02/2016, a décidé de fixer à 7, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. La liste de candidats « A » a été présentée par des conseillers municipaux.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12 (dont 1 pouvoir)

À déduire (bulletins blancs) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12 (dont 1 pouvoir)

Quotient électoral : 1,7

Ont été proclamés membres du Conseil d'Administration :

Liste A : Madame Joëlle GERMOND, Monsieur David BESNARD, Madame Sonia GEBZYNSKI, Madame Christine LE CALVEZ, Madame Jennifers MOULIN, Monsieur Nicolas POUICIN.

Délibération 2017-01-09 – Changement de durée de service n'excédant pas 10% de l'emploi d'origine et sans incidence sur l'affiliation CNRACL de l'agent

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier de Monsieur DUCLOS, agent des services techniques et en donne lecture.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que depuis quelques semaines maintenant Monsieur DUCLOS fait des heures supplémentaires le vendredi après-midi pour diverses petites tâches (sortir et entrer les poubelles, entretien des véhicules communaux et du matériel, etc...).

Monsieur DUCLOS propose que son nombre d'heures soit porté à 38 heures par semaine au lieu de 35 heures.

Monsieur le Maire explique que jusque-là les heures au-delà de 35 heures étaient majorées.

Madame GERMOND intervient en précisant que c'est plutôt un avantage d'avoir du personnel le vendredi après-midi pour rentrer les poubelles, notamment celles du cimetière qui obstruent la visibilité.

Monsieur LIBEAU et Madame MOULIN précisent également que les poubelles de l'école se retrouvent parfois au milieu de la route durant le week-end.

Monsieur le Maire précise que la modification du nombre d'heures de service hebdomadaire afférent à un emploi permanent qui n'excède pas 10 % du nombre d'heures de service n'est pas assimilée à la suppression/création d'un emploi, lorsqu'elle n'a pas pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.

Madame LE CALVEZ demande s'il y aura bien une augmentation de salaire en passant de 35 à 38 heures. Monsieur le Maire confirme mais les 3 heures au-delà de 35 heures ne seront pas majorées.

Monsieur le Maire répond également à Monsieur POUICIN que les agents de la fonction publique territoriale peuvent occuper un ou plusieurs poste(s) sans excéder toutefois 40 heures par semaine.

Madame LE CALVEZ demande à combien est la majoration des heures supplémentaires.

Monsieur HAY précise que le taux de majoration n'est pas le même que celui pratiqué dans le privé. Dans la fonction publique le taux varie selon le nombre d'heures supplémentaires effectué (< à 14h et > à 14h).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de modifier la durée de service hebdomadaire du poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe de 35 heures à 38 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} février 2017.

Affaires diverses

- Monsieur le Maire souhaite tout d'abord donner des informations sur la Société Ass'o. Monsieur le Maire précise que la Société Ass'o est en charge de l'entretien de la station d'épuration et des postes de relevage. Le prix de la maintenance par la société Ass'o s'élève à 11.557 €HT pour 2016. Monsieur le Maire fait état des tâches réalisées par l'entreprise. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu, avec Monsieur SOUCHET et Monsieur GAUDIN des services techniques, Monsieur JAGUIN responsable de la Société Ass'o. Monsieur JAGUIN propose à la commune de reprendre certaine tâche afin de limiter les coûts. Monsieur le Maire donne lecture des tâches que la commune pourrait prendre à sa charge. Madame GERMOND demande combien de temps encore la commune est liée à la Société. Monsieur le Maire répond que le contrat se termine en juillet 2017. Madame GERMOND demande si Monsieur le Maire est satisfait de la prestation. Monsieur le Maire confirme qu'effectivement, à un moment, le personnel de la société ne semblait pas très concerné mais qu'un nouvel agent a été affecté. Monsieur SOUCHET précise que l'agent se contente d'avoir des analyses d'eau satisfaisantes mais que l'entretien ne semblait être primordial. Monsieur SOUCHET informe l'assemblée que les agents du service technique de la commune ont constaté que, pour s'en être occupé avant la société Ass'o, la station n'est pas entretenue comme elle l'était quand ce travail était fait en régie. Monsieur le Maire intervient en précisant que son attention a été attirée à deux reprises par la société Les Vidanges Ornaises (en charge d'évacuer les boues) sur l'état de la station. Les relevés pratiqués par le Conseil Départemental sont toujours bons. Les analyses réalisées chaque semaine par la société Ass'o sont des analyses indicatives. Les véritables analyses sont effectuées par un agent assermenté du Conseil Départemental. Monsieur le Maire précise que la compétence Assainissement va être reprise par la Communauté de Communes d'ici 2020 peut être même 2019.

Il est possible de redonner aux agents de la commune la gestion de la station et des postes de relevage mais lors de la prise de compétence par la Communauté de Communes, la municipalité n'aura-t-elle pas l'obligation de mettre à disposition les agents de la commune au service de la Communauté de Communes pour l'entretien de la station. Il convient de réfléchir d'ores et déjà sur la position de la commune vis-à-vis de la société Ass'o. En cas de non renouvellement du contrat avec la société Ass'o, les agents seraient tenus de se rendre, 1 heure par semaine, à la station et d'y effectuer les tâches nécessaires. Monsieur POUICIN demande si cela pose un problème pour les agents de reprendre l'entretien de la station. Monsieur le Maire confirme qu'ils y sont tout à fait disposés. Monsieur LIBEAU confirme à son tour que les agents communaux ont la compétence pour ces travaux. Monsieur le Maire rappelle que lorsque l'entretien était réalisé par les agents, cela coûtait moins cher et la station était propre. Madame GEBCZYNSKI demande à combien revient un agent communal pour une heure de travail. Monsieur le Maire répond qu'un agent communal coûte 20 € de l'heure avec les charges. Pour deux agents, une heure d'entretien par semaine coûterait à la commune près de 2.000 €. Monsieur JAGUIN propose une petite négociation. Monsieur LIBEAU et Monsieur HAY interviennent en précisant que l'entretien réalisé par les agents communaux pourrait ne pas convenir à la société Ass'o et en cas de problème la responsabilité pourrait être systématiquement celle de la commune. L'assemblée s'accorde pour faire appel à la concurrence. Monsieur le Maire précise que la dépense liée à l'entretien de la station engendre un déficit important du budget de l'assainissement d'où l'augmentation de la redevance assainissement par la précédente municipalité. Monsieur HAY demande quelle commission pourrait analyser la mise en concurrence. Monsieur le Maire propose la commission travaux. Monsieur HAY propose de faire un appel d'offres avec analyse par la Commission d'Appel d'Offres. Monsieur HAY précise que la mise en concurrence est urgente et qu'il convient d'avoir des éléments pour la fin du mois d'avril 2017.

Monsieur SOUCHET propose de fixer la date de la commission travaux. Les élus se réuniront le 2 février 2017.

- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été décidé de faire sous-traiter l'élaboration du bulletin municipal. Monsieur le Maire proposait de confier la tâche à l'association La Gazette Beauce, Perche et Thymerais représentée par Monsieur GANGNANT. Pour la confection d'une maquette le devis s'élève à 1.000 €. Madame GERMOND demande si cela comprend l'impression. Monsieur le Maire précise que l'impression n'est pas comprise dans le devis et d'après Monsieur GANGNANT, l'impression reviendrait à 1.700 €. Monsieur SOUCHET demande s'il y aura bien deux bulletins pour 1.000 €. Monsieur le Maire répond que le devis ne comprend qu'une seule maquette. Monsieur le Maire précise qu'il y a un savoir-faire non négligeable de la part de la Gazette. Monsieur HAY propose de solliciter Monsieur LHUISSIER, ancien photographe de Courville, sur le sujet. Monsieur le Maire précise que la commune ne verse pas de subvention à l'association. Monsieur LIBEAU informe l'assemblée que certaines communes intègrent des publicités dans leurs journaux communaux. Cela permet de réduire les coûts. Il conviendrait de mandater un élu pour se charger de trouver des commerçants/artisans susceptibles d'être intéressés par un encart publicitaire. Monsieur LIBEAU se propose de démarcher les entreprises locales.

- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été destinataire d'un courriel de Monsieur SAULNIER et Madame COUVET demandant que des travaux de remise en état du chemin de la Rainville soient réalisés. Deux devis ont été adressés à la mairie. L'un rédigé par Monsieur VERDIER et l'autre par Monsieur WATTIAU (Terra-Bois) de Saint Maixme. Monsieur le Maire donne lecture des devis :

E.T.A. VERDIER	=>	2.268 €TTC
TERRA-BOIS	=>	1.784 €TTC

Monsieur SOUCHET précise que le devis de TERRA-BOIS n'est pas détaillé. Messieurs LLORCA et LIBEAU s'étaient rendus sur les lieux. Après débat, la dépense d'investissement sera inscrite au budget 2017.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est toujours dans l'attente de devis pour l'achat de matériel dans le cadre de l'opération Zéro Phyto. Monsieur le Maire précise qu'il conviendra de s'entretenir avec les employés communaux pour déterminer les besoins et le type d'équipement adapté. Des démarches pour l'obtention de subvention ont été faites auprès du Conseil Départemental.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il envisage de changer les chaises de la salle du Conseil Municipal. Madame GERMOND précise qu'il est important d'être bien assis. Monsieur le Maire souhaiterait avoir une uniformité au sein de la salle et que deux chaises plus grandes puissent être disponibles pour les mariages.

- **Questions diverses :**

* Madame LE CALVEZ demande où en sont les travaux du vestiaire du football. Monsieur le Maire précise qu'il a été destinataire d'un dossier de Monsieur MOREAU pour la réalisation de travaux et construire des vestiaires en dur. La commune fournirait les matériaux et Monsieur MOREAU, la main d'œuvre. Il conviendra de déposer une déclaration préalable ou un permis de construire.

* Madame LE CALVEZ demande quel est l'intérêt de conserver le container Rue de la Brasserie car tous les habitants ont maintenant leur propre container à poubelles. Monsieur le Maire répond que si celui-ci ne sert à rien il peut être retiré. Madame LE CALVEZ précise que cela évitera d'y mettre n'importe quoi comme le sapin de Noël qui vient d'y être déposé.

* Madame GERMOND demande où en est la commune dans la reprise de l'épicerie. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il s'est entretenu avec Maître BABEY sur l'occupation du logement en cas de cessation d'activité. Maître BABEY propose de refaire le même bail que le précédent et de lier l'occupation du logement avec l'activité de l'épicerie. En cas de cessation, les occupants auraient trois mois pour quitter les lieux et le logement. Monsieur le Maire a recontacté les repreneurs. Ces derniers semblent accepter les conditions. Madame GEBZYNSKI demande si Monsieur le Maire ne devait pas rencontrer les futurs repreneurs avec Monsieur SOUCHET et Madame MOULIN. Monsieur le Maire répond qu'il s'est déjà entretenu avec eux par téléphone et qu'il conviendra le moment venu de les rencontrer avec les adjoints. Monsieur le Maire demande également un projet étayé.

* Madame GEBZYNSKI souhaiterait savoir s'il sera possible, lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, de faire un point sur la fréquentation de l'Agence Postale Communale. Monsieur le Maire répond d'ores et déjà qu'il ne peut chiffrer la fréquentation. Monsieur le Maire rappelle que Marie-Laure est rémunérée par la mairie. Son temps de travail hebdomadaire est de 28 heures. La Poste verse à la commune une participation de 1.001 €. En dehors de l'activité postale, Marie-Laure est en charge de l'accueil physique et téléphonique des administrés. Elle donne les renseignements communaux simples. Elle enregistre et gère le courrier de la mairie et du SIRP. Les cartes d'identité, les listes électorales, l'État Civil et prochainement de la Commission Communale des Impôts Directs lui sont attribués. Marie Laure a en charge le panneau d'affichage.

- * Monsieur BESNARD demande si la Communauté de Communes aiderait la commune pour le projet de création de la route communale. Monsieur le Maire répond que la Communauté de Communes ne participera pas financièrement à ce projet. Elle pourra intervenir ultérieurement dans le cadre de son entretien uniquement.
- * Monsieur BESNARD demande où en est la vente de la maison de Guimonvilliers. Monsieur le Maire rappelle qu'il n'a toujours pas trouvé d'acheteur du fait des problèmes avec la maison mitoyenne mise en péril. Monsieur le Maire se demande si le prix n'est pas trop élevé mais il faut tenir compte du prix du terrain (1.200 m²). Monsieur POUICIN propose d'attendre les occasions qui se présentent.
- * Monsieur BESNARD demande ce qu'est devenu le vagabond qui s'est arrêté à la mairie hier. Madame MOULIN lui a donné à manger. A l'issue, la personne a quitté la mairie très en colère car aucun élu ou employé ne pouvait lui donner de cigarette. Madame GERMOND informe l'assemblée qu'il a déjeuné chez Monsieur et Madame VERDIER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance
Arnold HAY

Monsieur le Maire
Jean-Claude FRIESSE